



I. PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

LE DOCUMENT UNIQUE DE PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Comprendre les principaux risques professionnels, savoir les identifier sur les postes de l'entreprise, les hiérarchiser et proposer des mesures d'amélioration dans le cadre d'un plan d'action afin de contribuer à la politique de prévention des risques professionnels dans l'entreprise.

OBJECTIFS :

- 1 Connaître les bases de la réglementation en matière de prévention,
- 2 Mener une démarche d'évaluation des risques professionnels et participer à la politique prévention dans l'entreprise,
- 3 Utiliser le document unique comme outil de prévention.

PUBLIC :

Toute personne ayant un rôle dans la prévention des risques, service santé sécurité, RH, membres du CHSCT/CSE.

Méthode et moyens pédagogiques :

Apports théoriques relatif avec le Document Unique, évaluation des risques, exercices et cas pratiques de mise en application, remise d'un support pédagogique.

Modalités d'évaluation et de sanction :

Le stagiaire sera évalué par le formateur selon sa participation active lors des temps d'échanges et au cours des cas pratiques. Une attestation sera délivrée à l'issue de la formation.

PROGRAMME :**Le contexte réglementaire :**

- Les obligations générales de l'employeur
- Les principes généraux de prévention
- L'évaluation des risques et le document unique : objectifs et exigences
- Les sanctions

L'évaluation des risques et le document unique :

- Notions de base : danger, risque, prévention...
- Typologie des risques,
- Démarche générale : les différentes étapes et les conditions de réussite
- Méthodologie d'évaluation – présentation de la méthode d'évaluation de l'entreprise
- Rédaction du document unique

Le document unique comme outil de prévention :

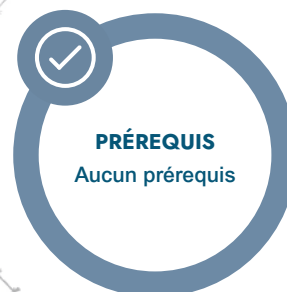
- Elaboration et suivi d'un plan d'action
- Amélioration continue
- Communication auprès des salariés

La mise à jour du document unique dans le contexte de crise sanitaire COVID 19 :

- Notion de risque biologique
- Responsabilité de l'employeur

Mise en application par des cas pratiques :

- Repérage des risques
- Travail sur un DUER avec la méthodologie proposée.

**CONTACT ET INSCRIPTION :**

Christiane ENGELSTEIN – SSETI

formation@sseti.fr • 03 87 74 34 19

SSETI

LA FABRIQUE
DE L'AVENIR